

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FARNAY
Place des Combattants
Tel 04 77 73 53 46**

Séance du 3 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 juillet à 19 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de Farnay, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie, sous la présidence de son Maire, M. BARRIER

Date de convocation du Conseil Municipal :

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : BARRIER JA, BOULHOL, CARCELES P, BACHER M, CHOMIENNE B, LA MELA P, D'AVERSA M.

Excusés avec pouvoirs : M, GUICHARD P (Pouvoir à BARRIER JA), BONNARD R (Pouvoir à BOULHOL M), COTTANCIN B (Pouvoir à CHOMIENNE B), ALMERTO A (Pouvoir à BACHER M)

Absents : MARAS L, FONT F, VIALARD JL

Procurations 4

Nombre de conseiller ayant voté par procuration : 4

Nombre de conseillers votants : 11

Secrétaire de Séance : D'AVERSA M.

Délibération N° 033/2025 : Approbation du marché : fabrication et fourniture des repas au restaurant scolaire

Par délibération du 10 avril 2025, le conseil municipal a approuvé le cahier des charges et autorisé Mr le Maire le lancement de la consultation du marché de fourniture et fabrication des repas au restaurant scolaire de Farnay.

Monsieur le Maire présente l'unique offre qui a été déposée par l'entreprise Newrest. Il propose de retenir l'hypothèse 1 c'est-à-dire la fabrication et la livraison.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Approuve l'offre de l'entreprise Newrest Hypothèse 1 et précise que la fabrication et la livraison ne se fera que durant les semaines scolaires.
- Autorise M le Maire à signer les pièces du marché à venir
- S'engage à inscrire au budget communal les crédits nécessaires

Le secrétaire


Farnay, le 10/07/2025

Le Maire
Jean-Alain BARRIER

